



BRILLER *ensemble*

COMPÉTITIONS ET LOISIRS

WWW.BESANCONGR.FR

14 RUE DE TRÉPILLOT 25000 BESANÇON

Baby gym*

2020

Baby gym* 2019

Eveil* 2018/201

NOUVEAU

Aéro *

de 6 à 12 ans

*uniquement sur St-Vit

ACCESS GR

2016 ou avant

sur St-Vit

2017 ou avant

sur Besançon

Ensemble

Poussines

2016 / 2015

/2014

sur Besançon

MODALITES INSCRIPTIONS - SAISON 2022-2023

L'inscription se fait en ligne

Cliquer sur le lien sur notre site internet pour commencer l'inscription en ligne.

Après avoir réalisé l'inscription en ligne, vous recevrez un mail de confirmation ainsi que les documents à imprimer et à retourner :

- Questionnaire de santé * (ou certificat médical)
- Règlement

*Si une réponse au questionnaire de santé est positive, il est nécessaire de prendre un avis médical et en conséquence, il faudra produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.

Le dossier d'inscription doit être complet au 30 septembre pour que les gymnastes puissent être accepté(e)s à l'entraînement, et pour que la Licence-Assurance puisse être délivrée par la fédération. Après cette date, aucun remboursement n'aura lieu sauf cas indiqué dans le règlement intérieur.

Retour du questionnaire de santé ou du certificat médical

- Aux permanences du secrétariat
- Par voie postale à l'adresse du siège : 14, rue de Trépillot – 25000 BESANCON

Pour toute question relative à l'inscription, vous pouvez envoyer un mail à : inscriptionbgr@gmail.com

Modes de règlement, modalités de paiement et retour du règlement par chèque bancaire / chèques vacances / Coupons sports et CAF

La cotisation comprend : L'adhésion individuelle et obligatoire au BGR + La licence-assurance de la Fédération Française de Gymnastique (FF Gym)

Paiement par chèque* en 1 fois, 2 fois ou 3 fois : 1er encaissement à l'inscription puis le 31 des mois suivants.

Paiement par virement en 1 fois : **RIB : 10278 08000 00021729301 31 IBAN : FR76 1027 8080 0000 0217 2930 131 BIC : CMCIFR2A**

Paiement par CB en ligne en 1 fois ou en 3 fois : 1^{er} paiement à l'inscription puis le 28 de chaque mois

Chèques vacances, Coupons sports et Pass Loisirs CAF acceptés

TARIFS :

Catégorie	Licence Assurance + Cotisation BGR
Baby Gym / Eveil	200€
Access GR / Aéro	250€

Catégorie	Licence Assurance + Cotisation BGR + Location justaucorps	Caution Justaucorps non encaissée
Coupe Formation 2 / coupe Formation 3	250€	
Coupe Formation 4	300€	
Ensemble Poussine / Trophée Régional	280€	75€
Fédéral / National	330€	200€

Réduction famille à partir de la 2^{ème} inscription : – 25€ (Code : FAMILLE pour le paiement en ligne)

Réduction aide-entraîneur : (code Promo règlement en ligne : à demander)

Réduction entraîneur : (code Promo règlement en ligne : à demander)

Exemples de calcul :

- 1 adhésion Eveil et 1 adhésion Trophée : $200€ - 330€ - 25€ = 505€$
- 1 adhésion Access et 1 adhésion Nationale : $250 + 330 - 25€ = 555€$
- 1 adhésion poussines et 1 adhésion Trophée : $280 + 330 - 25€ = 285€$
- 2 adhésions trophées, soit $330 + 330 - 25€ = 635€$
- 3 adhésions trophées, soit $330 + 330 + 330 - (25*2) = 940€$

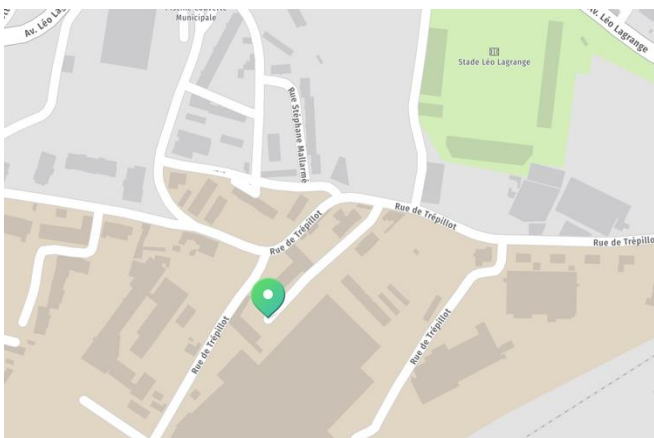
Planning – (Horaires donnés à titre indicatif et sont susceptibles d’être modifiés dans l’attente de l’attribution des créneaux par le service des sports)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		Baby (2020) De 9h à 9h45 Salle Animation - Saint-Vit			
		Baby (2019) De 10h à 10h45 Salle Animation - Saint-Vit			
		Eveil (2016/2018) De 11h à 11h45 Salle Animation - Saint-Vit			ACCESS (à partir de 2017) De 11h00 à 12h00 Gymnase Fontaine Ecou - Besançon
	ACCESS (de 2013 à 2015) De 17h15 à 18h15 Gymnase Vautrot - Saint Vit	ACCESS (à partir de 2017) De 16h30 à 17h30 Salle Annexe Gymnase des Orchamps (Palente) - Besançon	Aéro * - de 6 à 12 ans De 17h30 à 18h15 Salle Animation - Saint-Vit		
Eveil* (de 2017 à 2018) De 17h30 à 18h15 Salle Animation - Saint-Vit	ACCESS (de 2011 à 2013) De 18h15 à 19h15 Gymnase Vautrot - Saint Vit	ENSEMBLE POUSSINES (de 2014 à 2015) De 17h30 à 19h30 Salle Annexe Gymnase des Orchamps (Palente) - Besançon			

*Sous réserve d'avoir des groupes complets

Responsable technique concernant les entrainements : Madame Fabienne RAZZOLINI -Tel : 06 01 14 26 53

Accueil du BGR - SUR RENDEZ-VOUS



Renseignements administratifs inscriptions

Secrétariat :

 inscriptionbgr@gmail.com - bgrbesancon@gmail.com – www.besancongr.fr

Permanences jusqu’au 08/07/2022 et à partir du 24/08/2022 sur rendez-vous uniquement au siège
 Merci de contacter le secrétariat par mail pour convenir d'un rendez-vous.

Saut de page

INFORMATION SUR LES AIDES A LA PRATIQUE D'UN SPORT

Type(s) de public



Doubs Pass-Sports

Objectif de l'aide

Le Doubs Pass-Sports est un dispositif d'aide à la cotisation dans un club sportif pour les collégiens du Doubs issus de familles modestes percevant l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). Le dispositif permet, pour chaque bénéficiaire, l'obtention d'un chèque de 25 € pour toute adhésion dans un club sportif ou étant inscrit aux jeunes sapeurs-pompiers du Doubs, et dont le montant de l'inscription (licence comprise) est égal ou supérieur à 25 €.

Critères d'attribution

Être collégien

Type et taux de l'aide

> 25 € si la cotisation payée au club est supérieure à 25 €.

Conditions particulières d'attribution

Être bénéficiaire de l'Allocation de rentrée scolaire.

SERVICE A CONTACTER

Département du Doubs

Direction de la jeunesse, des sports et de la culture

Service de la jeunesse et des sports

7 avenue de la gare d'eau - 25031 BESANCON CEDEX

Tél : 03.81.25.85.04

E-mail : service.jeunesse.sports@doubs.fr

Coupon Sport : le chèque vacances du sport

Entre la licence, le matériel spécifique à chaque activité sportive et les frais additionnels, il est possible de débours pas mal d'argent dans le sport. Pour alléger ce coût, il existe une solution simple : le coupon sport.

À l'instar du chèque vacances, ce coupon peut être utilisé par le titulaire du bon ou sa famille (le coupon étant nominatif). Les coupons sport peuvent être d'une valeur de 10 €, 15 € ou 20 €.

Les coupons sport sont là pour régler la licence d'un club, les cours/stages de sports ou la cotisation à une association sportive.

Il est possible de s'en procurer auprès de différents organismes suivant votre situation :

- Un agent de la fonction publique doit demander à l'association du personnel
- Un salarié dans le privé doit voir avec son comité d'entreprise
- Certains administrés peuvent voir avec les institutions locales (mairie, conseil général, comité national d'action social...)

Le Pass'Loisirs : une aide de la CAF pour la pratique sportive

Depuis plusieurs années, la CAF (ou Caisse d'Allocations Familiales) propose une aide d'une cinquantaine d'euros pour aider à financer une activité sportive ou culturelle. Chaque centre régional de la CAF peut fixer les conditions relatives au Pass'Loisirs, mais en général il s'agit d'un chéquier de 50 € (5x10 €) destiné à financer la pratique sportive ou culturelle d'un enfant âgé de 9 ans à 16 ans.

Utilisable en une seule fois ou non, cette aide peut servir à financer l'inscription à un club sportif ou à une activité à vocation culturelle (peinture, dessin, sculpture, etc.)

Pour en bénéficier il faut bénéficier de prestations de la part de la CAF durant l'année de la demande et avoir un quotient familial peu élevé (le montant varie en fonction des régions).

Tickets Loisirs Vacances pour les Bisontins uniquement

Pour les gymnastes bisontin(es) uniquement, scolarisés en école élémentaire, la Ville de Besançon propose des tickets loisirs vacances pour les familles au quotient familial < 800€ (en 2019) et le montant de l'aide de 120 € maximum.

L'enfant est inscrit dans une association sportive bisontine affiliée à une fédération et adhérente de l'Office municipal des sports.

Ce ticket s'adresse aux enfants scolarisés en école élémentaire à Besançon. Une seule adhésion possible à un seul club par an.

Attention : la distribution des tickets Sports débute à la rentrée scolaire de septembre et s'achève mi-novembre.

Renseignements : Ville de Besançon Direction Vie des quartiers

Pass sport

Une aide de 50€ par enfant pour financer l'inscription dans un club sportifs à la rentrée 2021. Seules les personnes bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation de l'adulte handicapé pour les 16-18 ans ont droit à cette aide.